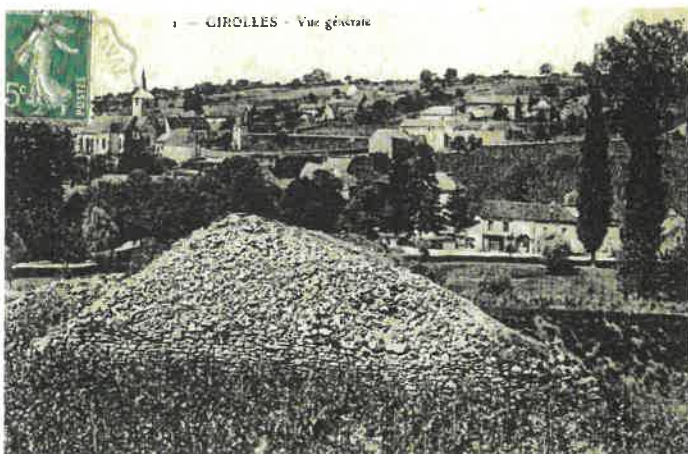


Le Girollois

BULLETIN MUNICIPAL
N° 27

Janvier 2021



Girolles 1907

Le mot du maire

Le Conseil Municipal et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux.

Que cette année 2021 soit meilleure que la précédente et nous permette d'apercevoir le bout du tunnel de cette pandémie. Elle pourrait ainsi nous permettre de reprendre une vie plus normale, permettre que les activités de nos associations, les manifestations communales, etc....puissent reprendre et recréer un lien social mis à mal en 2020.

Malgré cette année compliquée quelques réalisations prévues ont pu être menées.

En termes d'entretien du patrimoine :

La réfection de l'étanchéité de l'auge ronde rue Saint Fiacre

L'entretien des voies communales intra et extra muros

En termes de sécurité :

La réalisation du muret de sécurité le long du canal vers la salle des fêtes

En termes d'environnement :

- La plantation d'un verger conservatoire composé d'arbres fruitiers d'espèces anciennes situé sur la parcelle communale dite " *Derrière les Marceaux* " dont vous trouverez
- le plan et la composition dans ce bulletin

En termes de Communication :

- Nous avons réalisé et mis en service le site internet de la commune. Il nous faut maintenant l'enrichir et le faire vivre .Si parmi vous, certains possèdent des documents anciens concernant l'histoire de la commune, nous sommes preneurs pour les intégrer. Pour vous connecter vous tapez "girolles.fr" sur votre moteur de recherche.

Projets pour l'année et les années à venir

-Le projet de ferme photovoltaïque dont l'implantation est prévue sur les Chaumes (ancienne décharge).

Une réunion d'information destinée à l'ensemble de la population est toujours prévue : aucune date n'est arrêtée : tout est intimement lié à la situation sanitaire..

A ce jour

Les états initiaux du terrain sont terminés (relevés topographiques

Un bureau d'étude procède à l'étude d'implantation des panneaux (calepinage).

Ensuite ce sera l'étude d'impact, suivie des mesures éventuelles d'accompagnement

Puis l'enquête publique

- un projet éolien situé vers le Champ du Feu, route du Fay. Il en est à la simulation de l'impact visuel.

PLUI:

L'enquête publique du PLUI est terminée.Sa validation finale devrait intervenir dans le premier semestre 2021.

Voirie

Les travaux d'entretien de la voirie représentent une part importante du budget et sont réalisés régulièrement par tranche

Sécurité routière

Nous allons lancer l'étude d'aménagement du carrefour devant la Mairie pour y limiter les vitesses de passage et matérialiser les voies de circulation pour éviter les collisions comme cela s'est déjà produit et aussi étudier la possibilité de limiter la vitesse dans certaines rues.

Equipements et services

Nous regardons pour trouver une solution au traitement des branchages issu des coupes d'arbres et arbustes et éviter ainsi le brûlage de ces déchets

Une réflexion est également engagée pour la remise en état de la digue de l'étang dont les rives commencent à se dégrader de façon significative

Il est également prévu de prendre contact avec le SDEY (syndicat départemental d'électrification de l'Yonne) pour procéder à l'enfouissement des réseaux dans les rues ou il n'a pas encore été réalisé

ETAT CIVIL :

Cette année, nous avons enregistré les :

Naissances de:

Fontana Rabiet Léontine le 31/01/2020

Pérot Timaé le 1/06/2020

Mariages :

De Mr Yannick Mercoyrol avec Mme Anne-Sophie Marie Françoise Perlat le 22/08/2020

De Mr Varet Alain avec Mme Delaforterie Christelle le 26/12/2020

Et malheureusement les Décès:

De Mr Motti Robert le 18/04/2020

De Mr Varet Gérard le 31/05/2020

De Mme Castelli Chantal le 09/09/2020

De Mr Boedot Louis le 05/12/2020

Nos 2 Doyens nous ont quittés en cette année 2020. Je tiens à leur rendre hommage pour leur implication et leur engagement au service de notre pays.

Mr Louis Boedot dans sa 101eme année et Mr Motti qui venait de fêter ses 94 ans.

Tous les deux se sont engagés dans le conflit de 1939/1945. Le premier à 20 ans dans la Marine Nationale et a participé aux débarquements de Normandie et de Provence. A l'armistice de 1945, il a continué la guerre dans l'Océan Pacifique en soutien des troupes Américaines jusqu'à la fin du conflit. Le second s'est engagé à 18 ans dans l'armée, incorporé au régiment Rhin et Danube il a participé à la bataille des Ardennes

Infos utiles

Vaccination COVID 19

Pour la vaccination contre le covid-19, un centre est ouvert à Avallon.
Les conditions de vaccination se trouvent dans l'article de presse en annexe

IMPORTANT:

Le service de transport à la demande existant va être renforcé pour assurer le transport des personnes âgées, isolées, et (ou) sans moyen de locomotion à destination de leur lieu de vaccination quelque soit le jour et l'heure de leur rendez-vous, du lundi au samedi inclus. Le tarif est de 1,50 €

Pour cela prendre rendez-vous avec les taxis Moffront en appelant le 03.86.34.09.79 comme suit

Le vendredi pour un rendez-vous les samedis et lundis

La veille avant 12 heures pour un rendez-vous les mardis, mercredis, jeudi et vendredis

Mairie de Girolles

Le secrétariat de mairie est ouvert le lundi de 13h à 18h et le jeudi de 13h à 16h30.

L'accueil du public est possible mais dans le respect des gestes barrières : masque obligatoire et désinfection des mains à l'entrée du bâtiment.

Carte d'identité/passeport: à la mairie d'Avallon

Pour obtenir un passeport ou une carte d'identité, VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS par téléphone (Tél : 03.86.34.96.73) ou auprès du service en Mairie:

03.86.34.13.50 ou sur le site www.ville-avallon.fr ou www.service-public.fr

Vous pouvez également prendre contact par mail : contact@ville-avallon.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Le samedi de 09h00 à 11h30 (passeport et carte d'identité uniquement)

Depuis le 1er janvier 2014, la carte nationale d'identité est valide 15 ans

Conseil Départemental de l'Yonne :

Accueil, écoute et accompagnement de publics en difficultés :

- accès aux droits : logement, santé, éducation, emploi et formation

- aide à la gestion du budget, accompagnement dans le cadre d'un surendettement
- accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA
- protection de l'enfance en danger par des actions de prévention
- Protection Maternelle et Infantile

L'unité Territoriale de l'Avallonnais a déménagé au
7 Route de Paris
89200 Avallon
03.86.34.95.30

Du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 14h à 17h

Maison départementale des personnes handicapées MDPH

La loi du 11 février 2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », prévoit la mise en place, dans chaque département, d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées, lieu unique d'accueil, d'information et d'orientation.

10 Route de Saint Georges
89000 PERRIGNY

Numéro non surtaxé depuis un téléphone portable : 03.86.72.89.72

Mail : mdphy@yonne.fr

<http://www.mdph89.fr/formulaire/contact>

Du Lundi au Vendredi, de 8H30 à 11H30 et de 14H à 16H30, sur le site de Perrigny (pas d'accueil téléphonique le vendredi AM).

Accueil pour les personnes sourdes, tous les jours sauf le mardi.

En raison de la crise sanitaire, les permanences à l'Unité Territoriale d'Avallon restent fermées pour le moment.

CAF de l'Yonne

Pour contacter la CAF

-par courrier : CAF DE L'YONNE

12 rue du Clos

89021 Auxerre cedex

-par téléphone :

Depuis le 16 décembre, tous les numéros des Caf en 0810 sont remplacés par un numéro unique, accessible partout en France et dans les Dom, le 3230.

Il vous suffit ensuite de renseigner votre numéro de département pour être redirigé vers votre Caf et entrer en relation avec un conseiller.

Vos appels sont au prix d'un appel local.

De la même façon, si vous souhaitez contacter l'Aripa (l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires), vous devez composer le 3238.

-Point d'accueil de votre Caf à Avallon

1 allée de la Croix Sirot, 89200 Avallon

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Présence d'ordinateurs en libre-service pour consulter caf.fr

L'accueil est possible en respectant les consignes sanitaires

- Patientez à l'extérieur (l'agent d'accueil viendra vous chercher)
- Présence d'un seul allocataire à l'accueil
- Port du masque obligatoire
- Venez avec votre stylo personnel
- Respectez la distanciation physique (1 m)

En dehors des heures d'ouverture : présence d'une borne libre-service accessible depuis l'extérieur du bâtiment 7 jours / 7 et 24 heures / 24

CPAM Avallon

Depuis le 16 octobre 2017 l'agence CPAM d'Avallon, 60 Rue de Lyon, propose un accueil du public uniquement sur RDV.

Les RDV sont à demander :

- Via votre compte ameli : ameli.fr
- Au 36 46 (0.06€/min+prix d'un appel local)
- Ou en utilisant le formulaire disponible au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à Avallon

Tous les courriers sont à adresser à : CPAM de l'Yonne 89024 Auxerre cedex

ADIL de l'Yonne

Pour toutes informations gratuites et neutres sur toutes les questions de logement que vous soyez propriétaire ou locataire : impayés, rénovation de l'habitat, accession à la propriété....

2 rue des Ballets

89000 Auxerre

Tél : 03 86 72 16 16

Email : contact@adil89.org

Site : <https://www.adil89.org>

Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Préfecture de l'Yonne

Adresse postale : Place de la préfecture - CS 80119 - 89016 AUXERRE CEDEX

Adresse physique : 2 Rue Cochois - Auxerre

Numéros de tel / fax : tél. 03 86 72 79 00 ou fax 03 86 51 02 48

Courriel : prefecture@yonne.gouv.fr

Les services de la préfecture recevant du public sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

Préfecture de l'Yonne : service des cartes grises et des permis de conduire

-Carte grise

Depuis le 2 octobre 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent exclusivement en ligne. <http://www.yonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-grise>

Les guichets de la préfecture sont donc définitivement fermés au public

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches pour les permis de conduire s'effectueront exclusivement en ligne. <http://www.yonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire>

Les guichets de la préfecture seront donc définitivement fermés au public

Pour toute autre demande vous pouvez joindre la Préfecture de l'Yonne : 03.86.72.79.00

2 rue Cochois à Auxerre

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Les mercredis de 8h30 à 12h30

24 Rue de Lyon à Avallon

Sous-préfecture, 03.86.34.92.00

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9h00 à 12h00

À Avallon, le centre ouvrira à l'hôpital le 13 janvier

À Avallon, un centre de vaccination contre le Covid-19 ouvrira ses portes le mercredi 13 janvier. Il est le fruit d'un partenariat entre la médecine hospitalière et la médecine de ville, via le Groupement interprofessionnel de proximité et de santé de l'Avallonnais (GIPS).

Pour sa première semaine de fonctionnement, il ouvrira deux demi-journées par semaine : les mercredi et samedi matin, de 9 heures à midi. À compter du 18 janvier, un troisième créneau horaire s'ajoutera le lundi matin, dans des préfabriqués installés sur le parking du service des urgences de l'hôpital.

Sur rendez-vous

Grâce au travail mené depuis un peu plus d'une semaine par le centre hospitalier et le GIPS, cinq à six médecins de ville sont mobilisés pour injecter les premières doses du vaccin Pfizer-BioNTech. Le centre hospitalier se chargera de la logistique et de l'administration, et mettra à disposition du personnel infirmier. Le centre devrait être en capacité de vacciner dix patients par heure. À noter que le fonctionne-



EXAMEN. La consultation prévaccinale doit être réalisée de préférence auprès de son médecin traitant. PHOTO MARION BOISJOT

ment de ce nouveau centre sera amené à s'adapter en fonction des besoins. Lors de la première semaine, priorité sera donnée aux professionnels de santé et assimilés de plus de 50 ans et/ou avec des facteurs de co-morbidité. Dès le 18 janvier, la vac-

nation sera ouverte aux 75 ans et plus. Le fait d'avoir contracté le Covid au cours des trois derniers mois ou d'avoir reçu un vaccin dans les quatorze jours précédents implique un délai avant la vaccination. La vaccination est gratuite.

La vaccination doit être réa-

lisée de préférence auprès de son médecin traitant, mais elle pourra être réalisée directement sur place si besoin. Dès mardi, cinquante résidents de l'Ehpad d'Avallon recevront aussi ce vaccin.

L'accès se fera sur rendez-vous, par téléphone (au 03.86.34.67.12), tous les jours, de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 heures. La consultation prévaccinale doit être réa-

Maëlle Kemme
maelle.homme@centrefrance.com

Numéros d'Urgences

Police Secours : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

SOS Médecin : 3624

Centre anti-poison Bourgogne 03 83 22 50 50

SOS Main Dijon 03 80 55 55 55

Pharmacie de garde : 3237 (numéro audiotel 24H/24H, 0.34 € TTC / Min)

Centre Hospitalier d'Avallon : 03.86.34.66.00

Allo Enfance maltraitée : 119

Appel d'urgence européen : 112

Appel d'urgence européen pour les malentendants : 114

Accueil sans abris : 115

ERDF : 09 726 750 89

Noël 2020

Cette année le Noël de la commune n'a pas pu se dérouler normalement en raison de la crise sanitaire. C'est le Père Noël qui s'est déplacé dans le village pour distribuer les cadeaux aux enfants

Le repas des anciens, lui non plus, n'a pas eu lieu. Il est décalé à une date ultérieure, qui sera définie en fonction de l'évolution de la situation. Un colis a été distribué à tous les Girollois de 70 ans et plus.



Comité des Fêtes de Girolles

GALETTE DES ROIS et ASSEMBLEE GENERALE ont eu lieu le 11 janvier 2020.
Pour cause de pandémie, aucune autre manifestation n'a pu être organisée en 2020.

La RANDONNEE hebdomadaire est pour l'instant suspendue.

Elle est ouverte à tous, sans inscription préalable.

Rendez-vous devant la mairie de Girolles, pour 1 h 30 à 2 h de marche sur les chemins aux alentours de la commune, même pendant les vacances scolaires. L'allure de marche est adaptée au rythme des participants.

Renseignements, jour et heure de départ auprès de
Marie-Luce GUYOT - tél. 03.86.32.47.66.

Nos projets restent malgré tout valables et seront organisés quand la situation sanitaire le permettra.

Le VIDE-GRENIERS aurait lieu le dimanche 30 mai 2021.

De 7 h à 18 heures, uniquement place des Tilleuls et rue du Château.

Autres projets :

- Excursion d'une journée à Autun,
- Animations pour les enfants (poney, halloween, carnaval ?),
- Après-midi jeux de société parents / enfants,
- Soirée jeu de tarot un vendredi soir.

(Si vous êtes intéressé par l'un ou l'autre projet, merci de vous faire connaître auprès de la Présidente au 03.86.32.46.49.)

Membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de Girolles au 11/01/20

Marie-Annick De Rycke, présidente - Christian Sauer, vice-président,

Marie-Luce Guyot, secrétaire - Marie-Laure Pereira, trésorière,

Christian Bruneau, Christelle Delaforterie Varet, Valérie Faye, Jacques Forey,

Corinne Guillaud, Fabrice Heurtaux, Bernard Massol, Violaine Nansot, Marie Seillier.



*Galette des Rois
11 janvier 2020*

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Girolles Tharot



S.I.A.E.P. Girolles Tharot
Mairie – 9 rue Basse
89200 GIROLLES

Courriel : siaep-girolles.tharot@orange.fr

Le secrétariat du SIAEP se tient à la mairie de **GIROLLES** chaque **jeudi** de 8 heures à 12 heures (tél. 03.86.33.59.22).

Les **COORDONNEES DES ELUS** à contacter d'urgence, si vous constatez une fuite sur le réseau d'alimentation en eau potable avant votre compteur, sont :

- . Marie-Annick DE RYCKE, présidente, 8 rue Saint-Fiacre à GIROLLES, 03.86.32.46.49.
- . Michel GUYOT, vice-président, 2, ruelle Charton à GIROLLES, tél. 03.86.32.47.66.

Chaque abonné est responsable de son réseau après compteur. Il doit surveiller sa consommation, isoler son compteur contre le gel, contrôler ou faire contrôler régulièrement ses appareils sanitaires et de chauffage. Les éventuelles fuites d'eau sur ces appareils ne peuvent en aucun cas donner lieu à un écrêtement de facture.

TRAVAUX :

En 2003, la cuve de notre réservoir avait reçu un revêtement d'imperméabilisation et l'étanchéité extérieure du dôme de couverture avait été refaite.

En 2012, deux améliorations importantes ont été apportées :

- la création d'une double canalisation entre la station de pompage et le château d'eau (une pour la production et une pour la distribution).
- la mise en place de la télégestion avec un compteur de distribution permettant de suivre la consommation d'eau des deux villages.

En 2016, nous avons fait poser un compteur de distribution spécifique à Girolles, permettant un meilleur suivi de la consommation. Les consommations de chacun des deux villages étant suivies séparément, la détection de fuite est plus facile et localisée soit sur Girolles, soit sur Tharot.



Le réservoir du
château d'eau
en mars 2019

En 2018, une étude Diagnostic a démontré que notre réseau était en bon état, parce que régulièrement entretenu, et que les seuls travaux à prévoir concernaient le château d'eau.

C'est sur cette étude diagnostic que l'Agence de l'Eau Seine Normandie se base pour accorder les subventions demandées par les collectivités gestionnaires de l'eau potable. Nous avons commencé par lancer un marché pour les travaux sur l'extérieur du château d'eau, l'isolation en briques étant très dégradée. A la demande de l'Agence de l'Eau, qui n'accorde les subventions qu'une seule fois, pour l'ensemble des travaux diagnostiqués, nous avons dû lancer un deuxième marché pour la cuve du réservoir. Ce qui a retardé le démarrage des travaux, mais nous a permis d'obtenir une subvention de 40 % sur le total hors taxes de l'ensemble des travaux.

Nous avons également obtenu une subvention de 40 % sur le total hors taxes de la part de l'État (D.E.T.R.).

Prévus au printemps 2020, les deux tranches de travaux ont finalement été réalisées simultanément de mi-septembre à fin décembre 2020.

Première tranche :

- Démolition de l'isolation thermique en briques à l'extérieur de la cuve. Réparations, traitement anticryptogamique, imperméabilisation et nouvelle isolation thermique extérieure de la cuve.
- Sur le dôme de couverture : évacuation des eaux de pluie par barbacane et reprise des défauts d'étanchéité du revêtement bitume.
- A l'intérieur du château d'eau : équipements de sécurité.

Deuxième tranche :

- Réfection de l'étanchéité intérieure de la cuve et de la sous-face de cuve.
- Remplacement des canalisations d'arrivée d'eau sous la cuve.

Travaux supplémentaires ne pouvant être prévus avant le lancement des travaux :

- Aération et couvertine sur la bordure supérieure du château d'eau.
- Décapage et revêtement d'imperméabilisation sur la tour du château d'eau.

COUT DES TRAVAUX :

134 004,09 € H.T. + T.V.A. à 20 % = 160 804,91 € T.T.C.

Subventions A.E.S.N. et D.E.T.R. = 107 204 €.

Travaux supplémentaires = 11 143 €

Nous avons décidé de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau potable et avons contracté un emprunt de 40 000 €.

Nous avons maintenant une belle installation performante.



QUALITE DE L'EAU à la source Saint-Fiacre de Girolles :

Le programme d'actions issu de l'étude sur le Bassin d'Alimentation du Captage vise à réduire le taux de nitrates et de produits phyto-sanitaires à la source Saint-Fiacre. Le suivi des agriculteurs exploitant sur le bassin est assuré par l'animatrice du Contrat Global Cure-Yonne.

Le problème de la concentration en nitrates n'est pas résolu.

Après un maximum de 60 mg / litre en 2012, de 56 mg/l en 2013, de 53 mg/l en 2014/2015, de 55 mg/l en 2016, la concentration en nitrates est restée entre 45 et 50 mg/l pendant l'année 2017. Mais les fortes pluies de décembre 2017 et janvier 2018 ont lessivé les sols et fait remonter la concentration en nitrates à 61 mg/l le 8 janvier 2018. Malgré une pointe à 55 mg/l en décembre 2018, le taux est resté en dessous de 50 mg/l pendant le reste de l'année 2018 et également en 2019.

En novembre et décembre 2019, avec respectivement 117 et 128 mm de pluie, nous avons constaté un taux de nitrates de 70,53 mg/l les 22 et 23 décembre 2019 !

En 2020, la concentration s'est maintenue entre 55 et 60 mg/l.

Notre interconnexion avec l'eau d'Avallon permet le mélange de notre eau avec une eau très peu chargée en nitrates, et ainsi d'être conformes aux prescriptions de l'A.R.S. : les analyses effectuées en distribution indiquent toujours un taux de nitrates inférieur à 50 mg/l.

A la suite du contrat global Cure-Yonne 2015/2020, un nouveau contrat va être mis en place, qui permettra d'autres actions auprès des agriculteurs.

En tant que captage prioritaire, nous bénéficions d'un suivi renforcé de l'eau de notre source. Les analyses mensuelles recherchant les produits phytosanitaires font toujours apparaître des traces d'atrazine, un herbicide pour maïs très utilisé dans les années 1960 et interdit dans l'Union Européenne depuis 2003.

A l'heure actuelle, des traces d'un herbicide pour colza apparaissent, malgré un dernier épandage en août 2017.

La Présidente, Marie-Annick De Rycke

L'origine de l'eau



Votre commune est alimentée en eau potable par un mélange entre l'eau d'Avallon et la source Saint-Fiacre, toutes protégées par déclaration d'utilité publique.

LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet. Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude. Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements

Voir coordonnées sur la facture

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : GIROLLES-THAROT

Exploité par : SIAEP GIROLLES-THAROT

RÉSULTATS D'ANALYSES 2019

BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

DURETÉ (OU TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 28 degrés français.
Il s'agit d'une eau dure

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Toutes les molécules mesurées sont conformes

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à 41 mg/l (max: 44 mg/l)

pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets

Le pH est en moyenne de : 7,8

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

CONCLUSIONS

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Hier Girolles : l'alimentation en eau potable

Puit place de l'église



Dans l'avant-projet nous trouvons le début de l'étude d'alimentation en eau potable : **Extrait du rapport géologique** de Mr Abrard collaborateur principal au service de la carte géologique de la France.

"Par lettre en date du 12 mars 1949, j'ai été chargé par Mr Janet, ingénieur du génie rural à Auxerre, de l'étude hydrogéologique du projet d'adduction d'eau potable des communes de Girolles et de Tharot."

Extrait du mémoire explicatif de l'avant-projet : *"au point de vue démographique, d'après le recensement de 1954, la commune de Girolles compte 144 habitants et celle de Tharot 86.*

Puit rue Bouchardat



La commune de Girolles compte 90 têtes de gros cheptel et 80 têtes de petit bétail ; celle de Tharot en comprend respectivement 170 et 30.

La commune de Girolles possède 2 sources qui alimentent des lavoirs. En outre, l'alimentation des communes est assurée par des puits dont la profondeur varie de 6 à 25m..."

Certains puits étaient devenus impropres à la consommation. Le pédiluve et les différentes auges permettaient aux vaches de boire. Trois lavoirs servaient pour laver le linge.

"Besoins en eau :

60 litres par habitant,
50 " par tête de gros cheptel
10 " par tête de petit cheptel.
8 m ³ jardins familiaux et arrosage des vignes (23ha) sur Girolles
3,5 m ³ " " " " (7ha) sur Tharot
7,7 m ³ marge de sécurité pour Girolles
5,5 m ³ " " pour Tharot

L'arrosage des jardins familiaux est prévu et, également, une marge de sécurité de 30% environ pour tenir compte des pertes, erreurs de comptage, etc... ce qui fait un total de 58m³ par jour."

En 2019, la consommation moyenne est de 34m³ l'hiver et 46m³ l'été pour Girolles Tharot.

Puit rue Chopard



Puit rue Malat



Dans la rue d'Aubiers se trouvaient 2 puits



Origine des eaux à capter.

Girolles possède deux sources ayant chacune un débit suffisant pour satisfaire les besoins en eau. La première dite "Source des Grivaux d'un débit de 1l/seconde, la deuxième dite "Source St Fiacre a un débit de 1,6l/seconde ...

Ces deux sources paraissent avoir les mêmes conditions hydrogéologiques. Toutefois, l'utilisation de la source St Fiacre est la plus économique en raison de sa situation géographique."

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 9,2 kilomètres au 31/12/2018

- Différentes dates:**
- 1965-1966: réalisation du réseau d'eau potable et construction du château d'eau.
 - 1982 : renforcement sur le réseau d'eau d'Avallon, acheminée depuis Valloux jusqu'au château d'eau par 3 km de conduite.
 - 2020 : réhabilitation du château d'eau.



Hauteur totale : 22m75
Capacité : 130m3

Le lavoir rue Malat



Le lavoir St Fiacre est alimenté par la source



Lavoir des Grivaux transformé en salle des fêtes depuis 1984

Jacques FOREY

A la découverte d'un petit monde méconnu

Il y a quelques années, j'ai commencé à photographier les papillons autour de mon domicile rue Saint-Fiacre, ou un peu plus loin sur la commune.

Dès les premiers clichés, on essaye d'identifier les prises de vue, c'est normal mais ce n'est pas le plus facile, puis, quand les photos commencent à s'accumuler et qu'on se rend compte de la diversité des espèces rencontrées, on essaye de classer, d'ordonner toutes ces espèces de ce groupe d'insectes qui forment l'ordre des Lépidoptères, et d'en savoir un peu plus sur leur mode de vie.

Les Lépidoptères sont usuellement séparés en 2 groupes appelés un peu arbitrairement papillons de jour (ou Rhopalocères) et papillons de nuit (ou Hétérocères).

C'est de ces derniers que j'avais envie de vous parler dans cet article.

En fait, les espèces de ce groupe (qui porte mal son nom) ont des mœurs très variées et leur activité peut être nocturne, crépusculaire ou même exclusivement diurne, comme l'est celle des *Zygènes* (petits papillons noirs à taches rouges, visibles de fin juin à début septembre sur les centaurées et les knautias), et il n'est pas rare de rencontrer des espèces nocturnes dans la journée.

Les papillons crépusculaires, comme certains *Sphinx*, assurent ainsi la reproduction de nombreuses plantes dont le cœur des fleurs n'est accessible qu'à cette période de la journée.



Zygène de la Bruyère



Bombyx du Trèfle

Les périodes d'activité sont occupées par la reproduction : recherche de partenaires, accouplements, pontes et aussi par la recherche de nourriture : nectar dans les fleurs très souvent, lierre, parfois matière en décomposition, voire excréments (il existe quelques espèces qui ne se nourrissent pas à l'état adulte, comme certains *Bombyx*).

Les femelles de la plupart des espèces nocturnes (comme le *Grand Paon de nuit*), sont capables d'attirer leur partenaire jusqu'à plusieurs centaines de mètres, en

émettant de puissantes phéromones, que les mâles captent grâce à leurs antennes spécifiques en forme de peignes.

De nombreuses espèces de papillons sont inféodées à un groupe de plantes, voire même à une seule plante, pour la nourriture des individus adultes (appelés aussi *Imago*) et celle de leurs chenilles, d'où des noms d'espèce qui se rapportent souvent à leur plante nourricière.

La durée de vie des papillons adultes peut varier de quelques jours pour les espèces qui ne se nourrissent pas, à un peu moins d'un an pour les espèces les plus longévives (plusieurs années si on prend en compte la période à l'état larvaire : la chrysalide de la *Processionnaire du Pin* reste ainsi enterrée pendant 1 à 3 ans, à 20 cm de profondeur dans le sol).



Processionnaire du Chêne mâle



Ecaille des steppes

Si la période la plus propice à l'observation des papillons en vol est la saison chaude, on observe tout de même quelques espèces en vol encore en hiver, certaines ayant même leur période d'émergence à cette époque. A cette mauvaise saison, les imagos de diverses espèces hibernent dans des cavités, grottes, caves, trous d'arbres et réapparaîtront aux premiers beaux jours pour déposer leurs pontes et assurer ainsi une nouvelle génération ; d'autres espèces hibernent seulement sous forme de chenilles ou de chrysalides dans le sol, dans des replis d'écorces ou enroulés dans des feuilles et réapparaîtront au printemps sous leur forme adulte ; d'autres espèces enfin peuvent être totalement ou partiellement migratrices et voient leur population locale renouvelée ou au moins renforcée à chaque printemps par des individus adultes venant d'autres régions. On peut noter pour certaines espèces, 2 périodes d'observation durant l'année, correspondant à 2 générations différentes. On parle alors d'espèces *bivoltines*.

En France on compterait environ 5100 espèces de « papillons de nuit » (environ 140 000 dans le monde) et environ 260 de « papillons de jour ».

Dans l'Yonne, suivant différentes sources, environ 700 espèces ont été reconnues pour le premier groupe, les microlépidoptères n'étant pas pris en compte.

Sur notre commune, j'ai pu identifier jusqu'à maintenant, environ 125 espèces réparties en 14 familles dont les plus représentées sont :

- les **Pyrales** (11 espèces réparties en 2 familles : Pyrales du buis, du sureau, du houblon, de l'aubépine, de la farine ...)
- les **Ecailles** (16 espèces : Ecailles chinée, des steppes, cramoisie, mendicante, roussette ...)
- les **Géomètres** ou **Phalènes** (48 espèces) dont certaines très colorées : le Céladon et la Phalène du thym (vert), la Citronnelle rouillée (jaune), la Panthère (orange et brun) ...) de structures souvent plus légères que les Ecailles ou les Noctuelles.



Phalène du Thym



Arlequinette jaune

les **Noctuelles** (28 espèces) aux formes souvent plus lourdes et aussi plus sombres mais avec des motifs et des teintes parfois très délicats mais difficiles à discerner. Ce sont souvent elles qui entrent dans les maisons et viennent s'accrocher dans le haut des murs ou contre les rideaux. Certaines espèces sont cependant plus petites et colorées comme l'Arlequinette jaune (jaune à points noirs).

- les **Sphinx** (4 espèces) dont le plus commun est sans aucun doute le Moro-Sphinx ou Sphinx colibri, petite espèce au vol stationnaire très rapide, se déplaçant de fleurs en fleurs (*Geraniums*, *Buddleia*, ...) à toute heure de la journée et sur une grande partie de l'année. D'autres espèces plus grandes et crépusculaires ont également été observées, comme le Sphinx du peuplier et du pin.

et aussi, entre autres, 1 **Bombyx** (Bombyx du chêne), 3 **Notodontes** (dont les Processionnaires du chêne et du pin), 2 **Ptérophores** (petits papillons aux ailes découpées en de fines lamelles), 2 **Saturnidés** (Petits et Grand Paon de nuit), au moins 3 **Zygènes** etc ...

Parmi toutes ces observations, j'en ai retenu quelques unes, comme cette première *Pyrale du buis* observée en août 2017, soit l'année suivant ses premières observation dans l'Yonne.

L'abondance des nids de *Processionnaires du pin* dans les années 2000, époque où le front d'invasion de l'espèce est passé dans la région, semble s'être beaucoup réduite maintenant (une procession d'une vingtaine de ces chenilles venant de quitter leur nid dans le haut d'un pin et gagnant la terre ferme fut observée en avril 2011).

A signaler aussi 2 *Petits Paons de nuit* trouvés morts sur la route fin mars 2003 ou encore ce *Grand Paon de nuit*, bien vivant celui là, observé le 24 mai 2015, le jour du vide-grenier communal, devant la salle des fêtes.



Pyrale du Buis



Ecaille chinée

Grand Paon
de Nuit

Le plus grand
papillon
d'Europe



Après cet aperçu qui, je l'espère, vous aura intéressé, il ne vous reste plus qu'à partir à votre tour à la découverte de ce joli petit monde...

Jean-Luc De Rycke

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS L'YONNE

100 % fibre en 2023

GUIDE



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

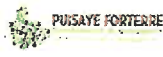
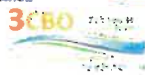
Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

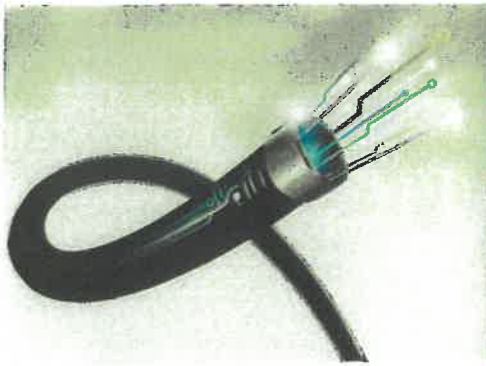


YCONIK

SP
DIGITALISATION
NUMÉRIQUE

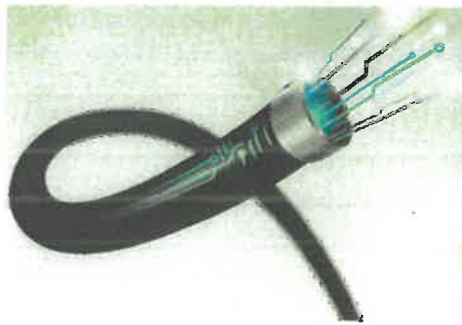
BFC fibre





SOMMAIRE

LE PROJET C'EST QUOI ?	3
LA FIBRE C'EST QUOI ?	4
POURQUOI SE RACCORDER A LA FIBRE ?	5
COMMENT LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DÉPLOYÉE ?	6
COMMENT ET QUAND SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ?	11
COMMENT FACILITER LE DÉPLOIEMENT ?	15
LES ACTEURS DU PROJET ?	16
LA FOIRE AUX QUESTIONS ?	8



LE PROJET C'EST QUOI ?

En 2012,

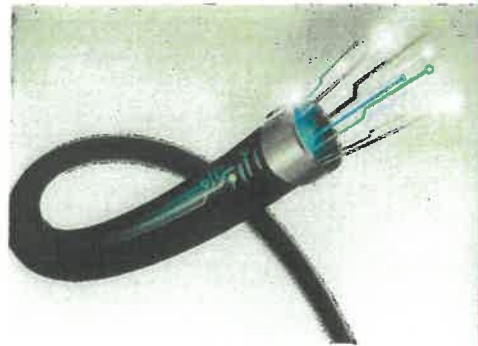
le Département de l'Yonne, garant des solidarités départementales, lance son schéma directeur de l'aménagement numérique. L'objectif est simple : permettre à tous les yonnais de disposer d'un accès Internet de qualité. La stratégie opérationnelle pour atteindre cet objectif s'est peu à peu précisée. Après des opérations ponctuelles d'amélioration de la qualité de l'ADSL dans 29 zones du territoire, le Conseil Départemental a décidé en 2018 d'accélérer le déploiement de la fibre en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomérations, la Région, l'État et l'Union Européenne.

En complément des initiatives privées sur l'agglomération d'Auxerre et sur la ville de Sens, les démarches engagées par les acteurs publics doivent permettre une couverture très haut débit de l'ensemble du territoire d'ici fin 2023.

À terme, les usagers pourront s'abonner à des offres fibre (TV-Internet-Téléphonie) avec des débits très supérieurs à ceux de l'ADSL et profiter d'un large choix de Fournisseurs d'Accès Internet : locaux (SCANI), nationaux (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR et bien d'autres...) et l'ensemble des opérateurs dédiés aux entreprises.

Pour assurer la complétude de la couverture, environ 20 % du département sera couvert par l'initiative privée des opérateurs, 20 % dans le cadre d'un réseau d'initiative publique exploité et commercialisé par la société publique locale BFC Numérique, et 60 % dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Cette DSP a été attribuée fin 2019 à l'opérateur Altitude Infra. Il assurera le financement intégral du déploiement sur sa zone de compétence.



LA FIBRE C'EST QUOI



La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine en plastique, transmettant des données grâce à la réflexion d'un signal lumineux.

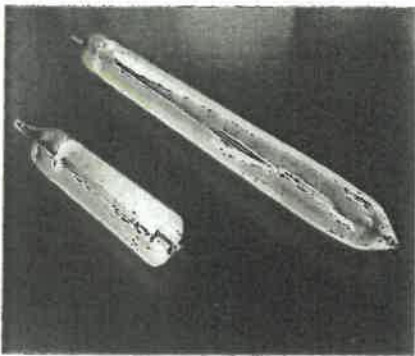
Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...)

Elle permet la transmission et la réception de données quasi-instantanément, avec un débit symétrique et sans perte, quelle que soit la distance qui sépare le logement du répartiteur.

Le débit proposé aux usagers du réseau fibre optique peut atteindre jusqu'à 1 Gigabit/seconde.

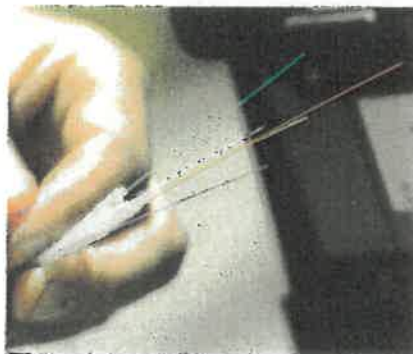
COMMENT LA FIBRE EST-ELLE FABRIQUÉE ?

1. LA PRÉFORME



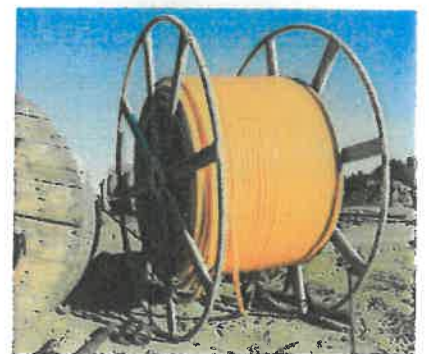
La fibre optique est créée à partir d'un **tube appelé « préforme »**. Ce tube est chauffé à **3 200 °C** pour former une **« goutte »** qui est étirée sur 20 m pour **devenir le fil de fibre** optique !

2. CONDITIONNEMENT



Pour être protégé, le fil de fibre optique **est enrobé de résine**, puis d'une gaine qui sera **polissée et colorisée**. Ces tubes de fibre sont ensuite disposés en rouleaux de 50 km.

3. DISTRIBUTION

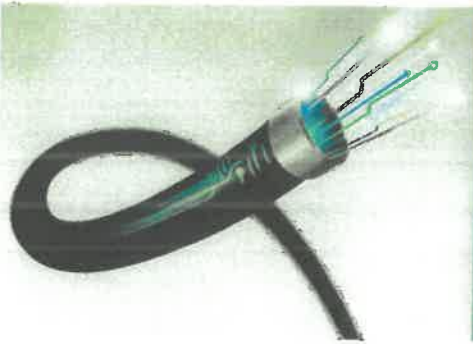


Une fois enroulés, les câbles de fibre optique vont être **déployés sur le territoire jusqu'aux logements des abonnés**.



LA FIBRE, LE SAVIEZ-VOUS ?

50 % de la fibre optique déployée en Europe est produite en France !



POURQUOI SE RACCORDER À LA FIBRE



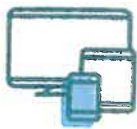
RAPIDITÉ

Des débits symétriques jusqu'à 30 fois supérieurs à l'ADSL pour envoyer et recevoir des données, en ville comme à la campagne.
Transfert de documents lourds avec le Très Haut Débit, le téléchargement est quasi instantané.



STABILITÉ

Débit optimal quels que soient l'éloignement de votre logement du local technique et les champs électriques à proximité.



PERFORMANCE

Utilisation de plusieurs appareils en simultané sans dégradation du débit.
7 écrans connectés en moyenne dans chaque foyer français (ordinateur, tablette, smartphone, etc.)



INNOVATION

Accès à de nouveaux services qui requièrent de plus en plus de débit.

Le réseau de fibre optique qui se construit actuellement dans l'Yonne permet d'apporter des services internet, télévision et téléphonie plus performants.

Ce réseau est ouvert à tous les fournisseurs d'accès à internet et à tous les usagers.

Ces infrastructures favorisent le développement de nouveaux usages : télétravail, téléapprentissage, télémédecine, télésurveillance, domotique, éducation connectée, divertissement et culture.

TÉLÉTRAVAIL ET TÉLÉMÉDECINE

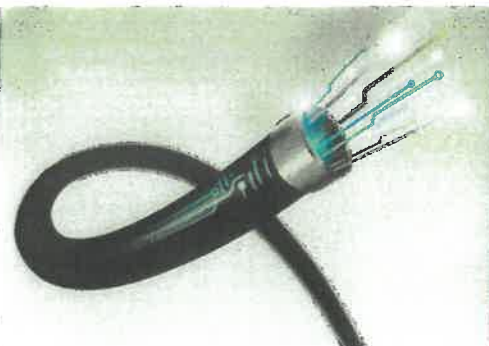


30 % des français (*données actualisées post-confinement*) pratiquent le télétravail. L'État a mis en place en 2018 un plan national pour développer cette pratique.

72 % des médecins français souhaiteraient utiliser la télémédecine pour accompagner leurs patients.

TEMPS DE TÉLÉCHARGEMENT FIBRE ET ADSL

	FIBRE OPTIQUE (500 MBIT/S)	ADSL (8 MBIT/S)
Film HD de 5 Go	1 minute 20 secondes	1 heure 23 secondes
Album musique de 250 Mo	4 secondes	4 minutes 16 secondes
Fichier de 50 Mo	0,8 secondes	50 secondes



COMMENT LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DÉPLOYÉE



LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU

225 000 prises pour un territoire 100 % connecté en fibre optique !

Plus de 225 000 prises seront déployées d'ici fin 2023 pour couvrir l'ensemble du département. Pour ce faire, 3 projets complémentaires :

➤ **Le Réseau d'Initiative Publique BFC Numérique**

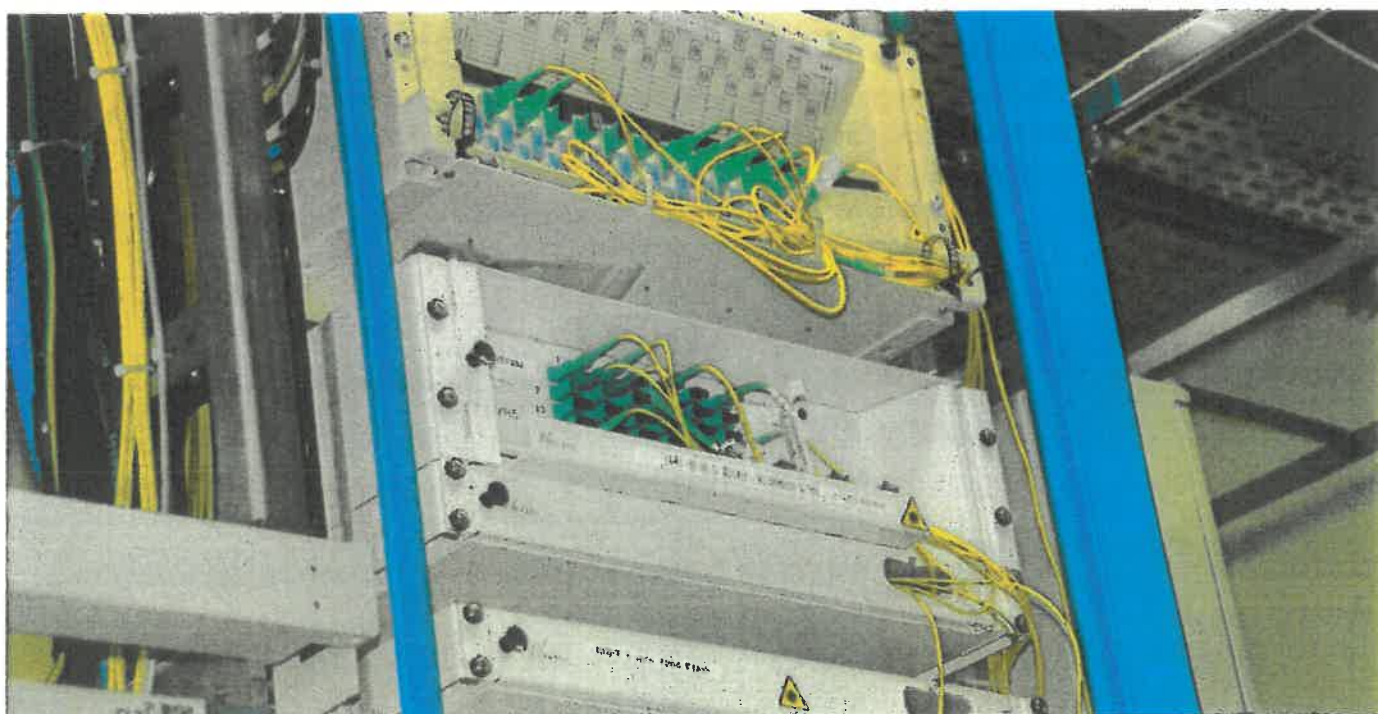
20 % des prises optiques seront installées sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental d'ici fin 2021 via l'entreprise CIRCET. Cette partie du réseau est exploitée, maintenue, et commercialisée dans le cadre du réseau d'initiative publique interdépartemental par la SPL BFC Numérique. Cette dernière a confié ses missions à la société BFC Fibre. Le déploiement de ce réseau est co-financé par le Conseil Départemental, l'ensemble des communautés de communes et d'agglomérations du Département, la Région, l'État et l'Union Européenne.

➤ **La Délégation de Service Publique Yconik**

Altitude Infra via sa filiale Yconik dans le cadre d'une délégation de service publique du Conseil Départemental s'est engagé à déployer la fibre optique pour 60 % des prises sur fonds propres en 3 ans. Il assure l'exploitation du réseau qu'il construit.

➤ **La zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)**

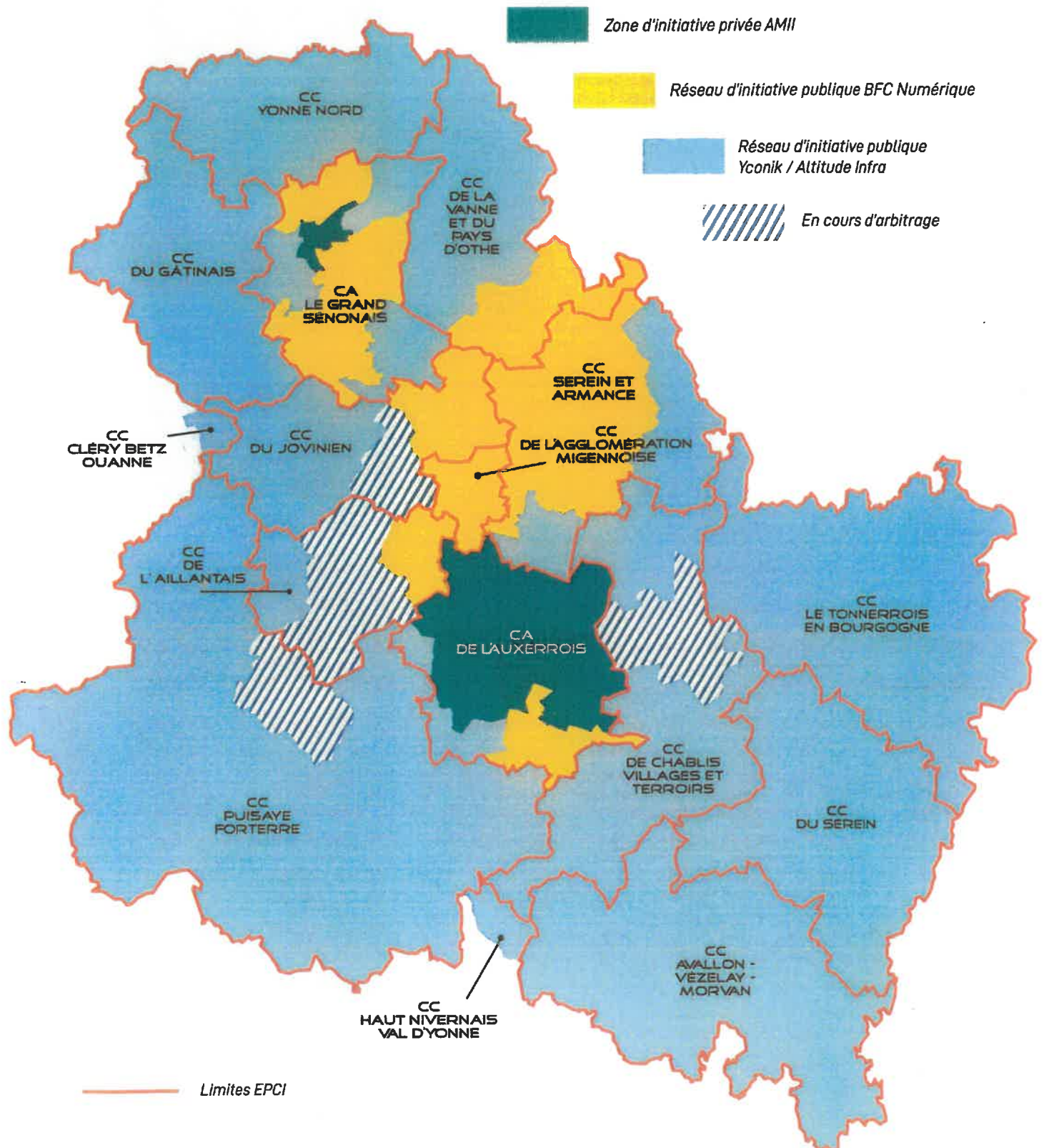
L'opérateur Orange est en charge du déploiement, sur ses fonds propres, dans l'agglomération d'Auxerre et la ville de Sens (soit 20 % des prises).

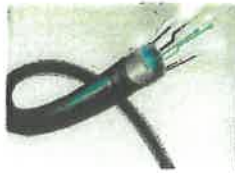




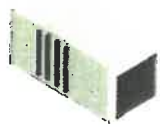
COMMENT LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DÉPLOYÉE ?

CARTE DU DÉPLOIEMENT DANS L'YONNE





LES COMPOSANTES D'UN RÉSEAU FTTH



NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Le Nœud de Raccordement Optique est un local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local.

1 NRO PEUT DESSERVIR JUSQU'À 5 000 FOYERS.



TRANSPORT



SOUS RÉPARTITEUR OPTIQUE (SRO)

Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique.

1 SRO PEUT DESSERVIR JUSQU'À 500 FOYERS.



DISTRIBUTION



POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)

Situé dans un rayon moyen de 100 m autour de chaque habitation/ local, c'est à partir du Point de Branchement Optique que sont réalisées les opérations de raccordement final. Le PBO peut être installé en façade, en aérien ou en sous-terrain.

1 PBO EST DÉDIÉ EN MOYENNE À 5/6 FOYERS.



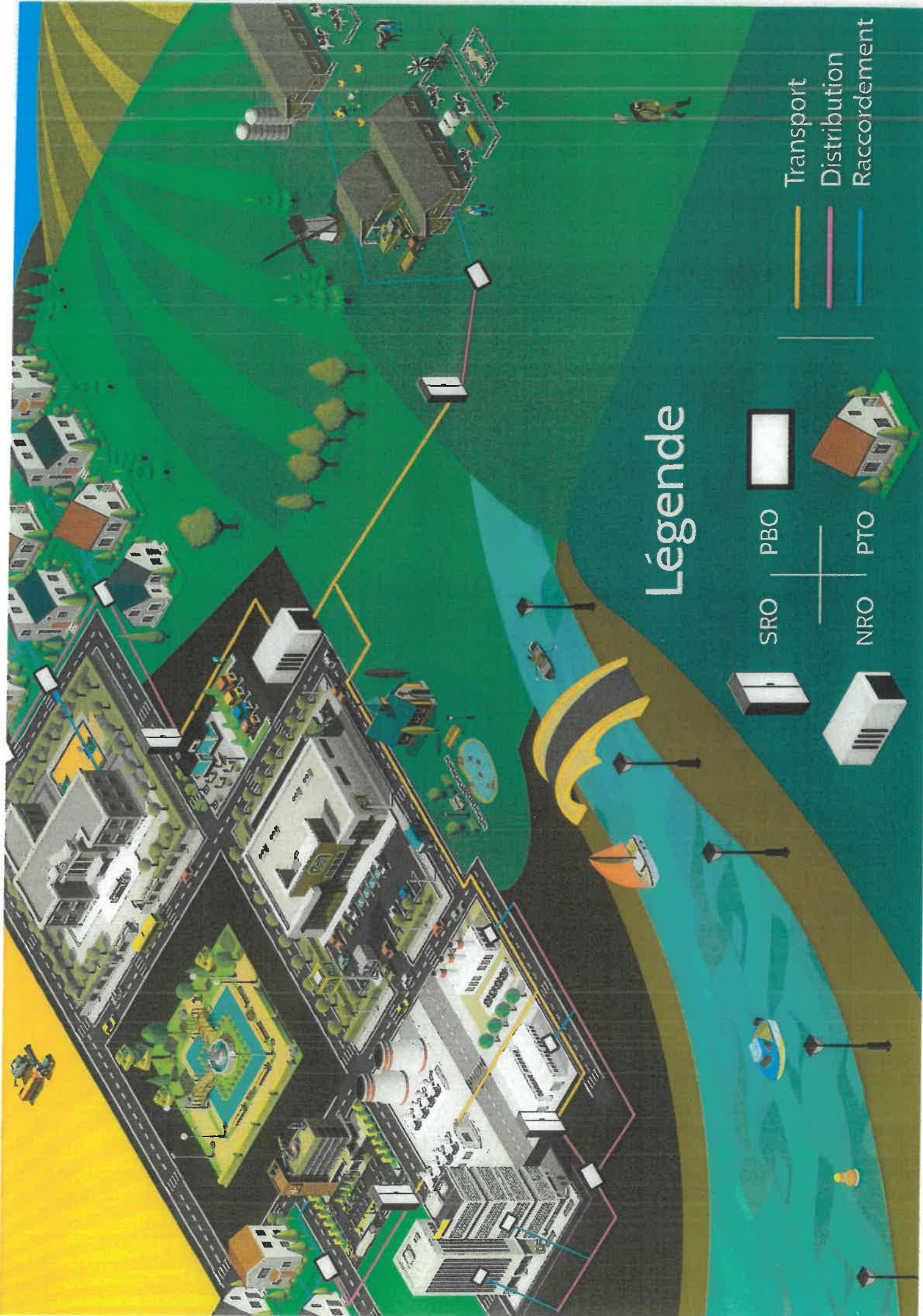
RACCORDEMENT EXTÉRIEUR



RACCORDEMENT INTÉRIEUR

POINT DE TERMINAISON OPTIQUE (PTO)

Situé dans le logement de l'abonné, près d'une prise électrique.



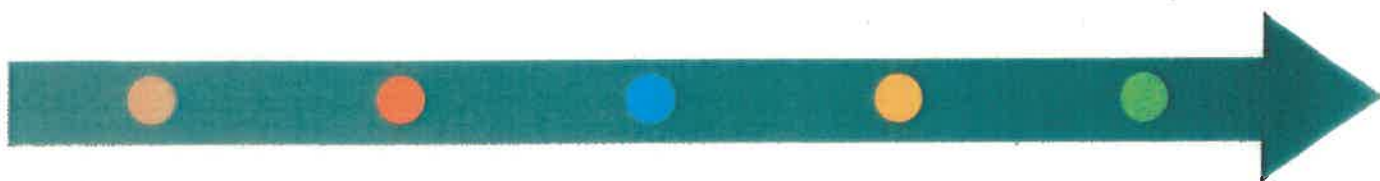
Légende





COMMENT LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DÉPLOYÉE ?

LES ÉTAPES



ÉTUDES

Identification des adresses à raccorder et élaboration du plan du futur réseau.



TRAVAUX TRANSPORT

La fibre est apportée jusqu'à l'armoire desservant la zone.



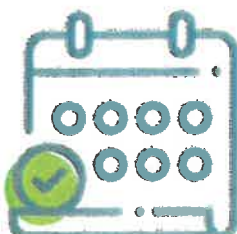
TRAVAUX DISTRIBUTION

La fibre est apportée en aérien et en souterrain au plus près des maisons.



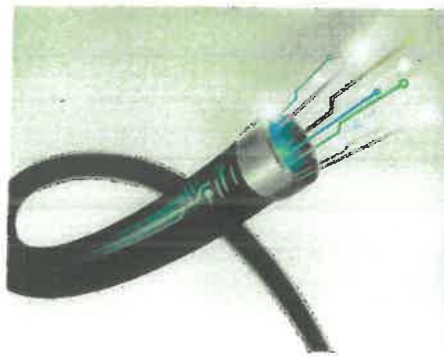
OUVERTURE COMMERCIALE

Les habitants sont informés individuellement de l'ouverture commerciale. Il est possible de souscrire un abonnement à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à internet.



RACCORDEMENT À LA FIBRE POSSIBLE

Prise de rendez-vous avec le fournisseur d'accès à internet pour le raccordement final.



COMMENT ET QUAND

SOUSCRIRE UN ABONNEMENT



Consulter la carte interactive sur le site du Département www.yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique/ pour savoir quand la fibre arrivera chez vous. Cette carte vous permet de vous rendre sur le site du gestionnaire de l'infrastructure (BFC Fibre ou Yconik). Vous pourrez y trouver une éligibilité plus précise de votre adresse.



Lorsque votre adresse est éligible à la fibre, il est alors possible de comparer les offres des fournisseurs d'accès à internet puis de souscrire un abonnement. Au stade de l'ouverture commerciale, les habitants sont par ailleurs informés individuellement de la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre.



Afin de procéder au raccordement du bâtiment, il faut préalablement convenir d'un rendez-vous avec un fournisseur d'accès internet (rendez-vous sous 15 jours en moyenne sauf difficultés particulières).



Un technicien se déplace alors à l'adresse indiquée et tire le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue ou dans l'immeuble et la prise terminale optique. Cette prise optique permet de brancher la box au réseau. Enfin, il vérifie le bon fonctionnement de l'installation. La durée de l'intervention est généralement d'une demi-journée, mais elle varie selon la complexité des travaux à réaliser (en cas de raccordement aérien, le remplacement de poteaux peut s'avérer nécessaire).

QUEL EST LE COÛT DU RACCORDEMENT À LA FIBRE ?

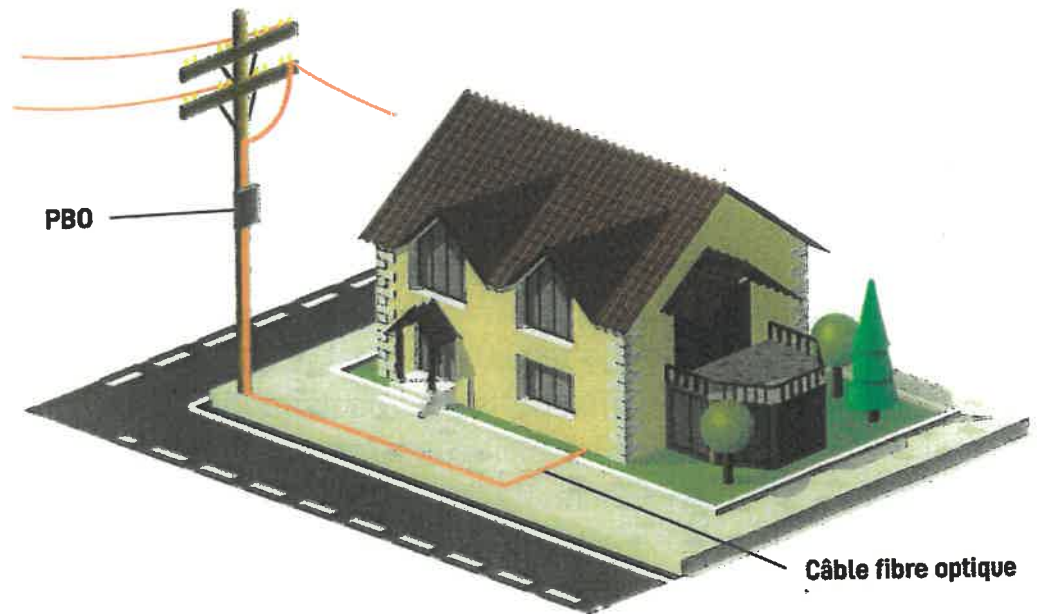
Le coût de l'opération de raccordement du logement à la fibre dépend de la politique commerciale des opérateurs, mais aussi des éventuels travaux à la charge de l'utilisateur si des fourreaux situés dans sa propriété sont à remettre en état ou si de nouvelles infrastructures sont à construire en domaine privatif.

En ce qui concerne l'abonnement mensuel à la fibre, les coûts sont très proches des abonnements ADSL actuels (hors promotions et offres spéciales).

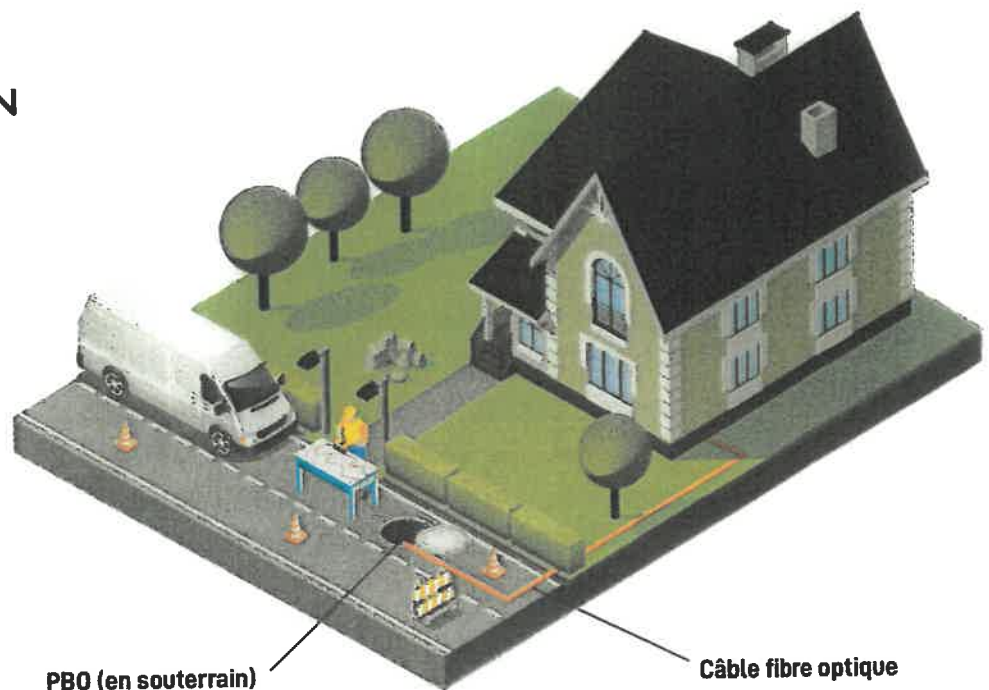


RACCORDEMENT DE MAISONS INDIVIDUELLES

AÉRIEN



SOUTERRAIN



Pour réaliser le raccordement d'un domicile, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procèdent au **tirage d'un câble optique en fonction de la configuration du boîtier optique situé sur la voie publique (aérien, souterrain ou en façade)** et de la pénétration du logement.

En cas de **raccordement souterrain, la gaine doit être en bon état** (non écrasée / non bouchée) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration du domicile. Dans le cas contraire, il sera demandé au particulier d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur son domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à sa charge jusqu'à la limite du domaine privé.



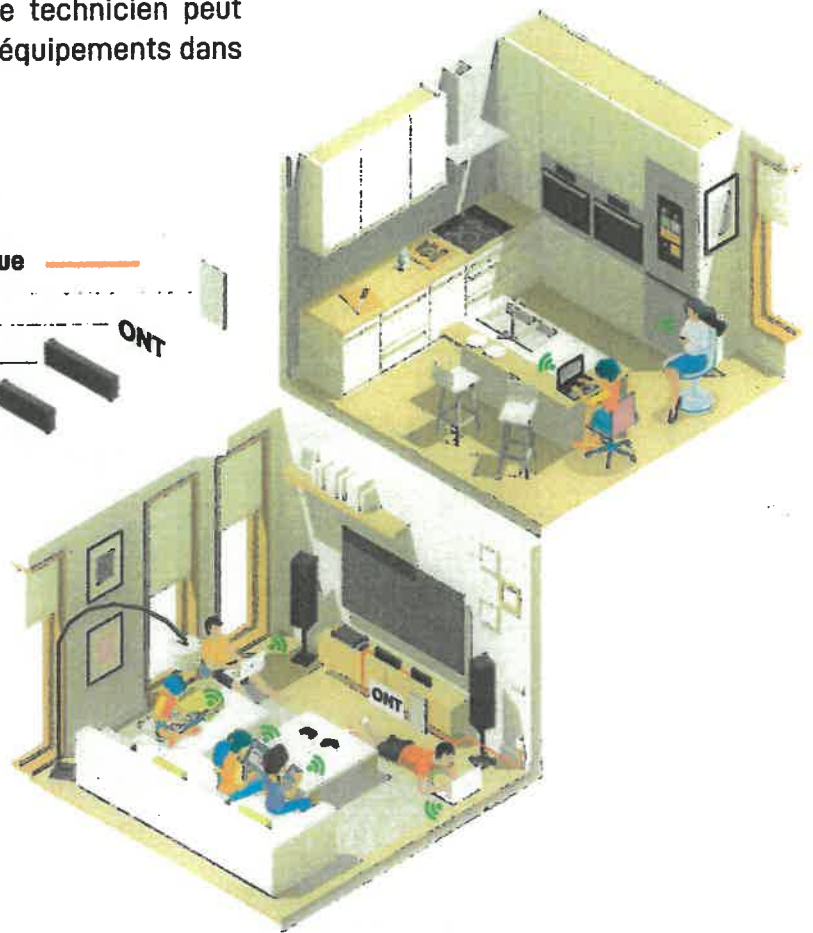
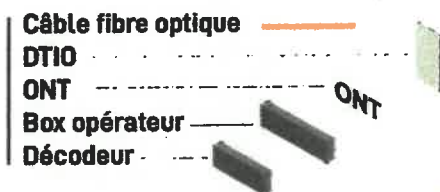
RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT

Dans les logements non équipés de coffret dédié, le technicien en charge du raccordement procède à l'installation du **boitier optique dans la pièce de vie, à proximité d'une prise électrique**. Ce boitier se compose de deux équipements : un **Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO)** et un **« Optical Network Terminal » (ONT)** dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique. Dans certains cas, l'installation d'un ONT ne sera pas nécessaire car celui-ci peut se trouver à l'intérieur de la box opérateur.

Dans les logements neufs ou réhabilités, le technicien peut procéder à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret prévu à cet effet.

Afin d'anticiper au mieux le raccordement de son logement à la fibre optique, chaque futur abonné peut **vérifier ses installations** : acheminement souterrain, aérien, façade, présence de réseaux secs et humides, végétation... et **informer son Fournisseur d'Accès Internet**.

En cas d'échec de raccordement, le Fournisseur d'Accès Internet reste le contact privilégié de son client et assure l'interface avec le technicien fibre pour en connaître les raisons et y apporter une solution.

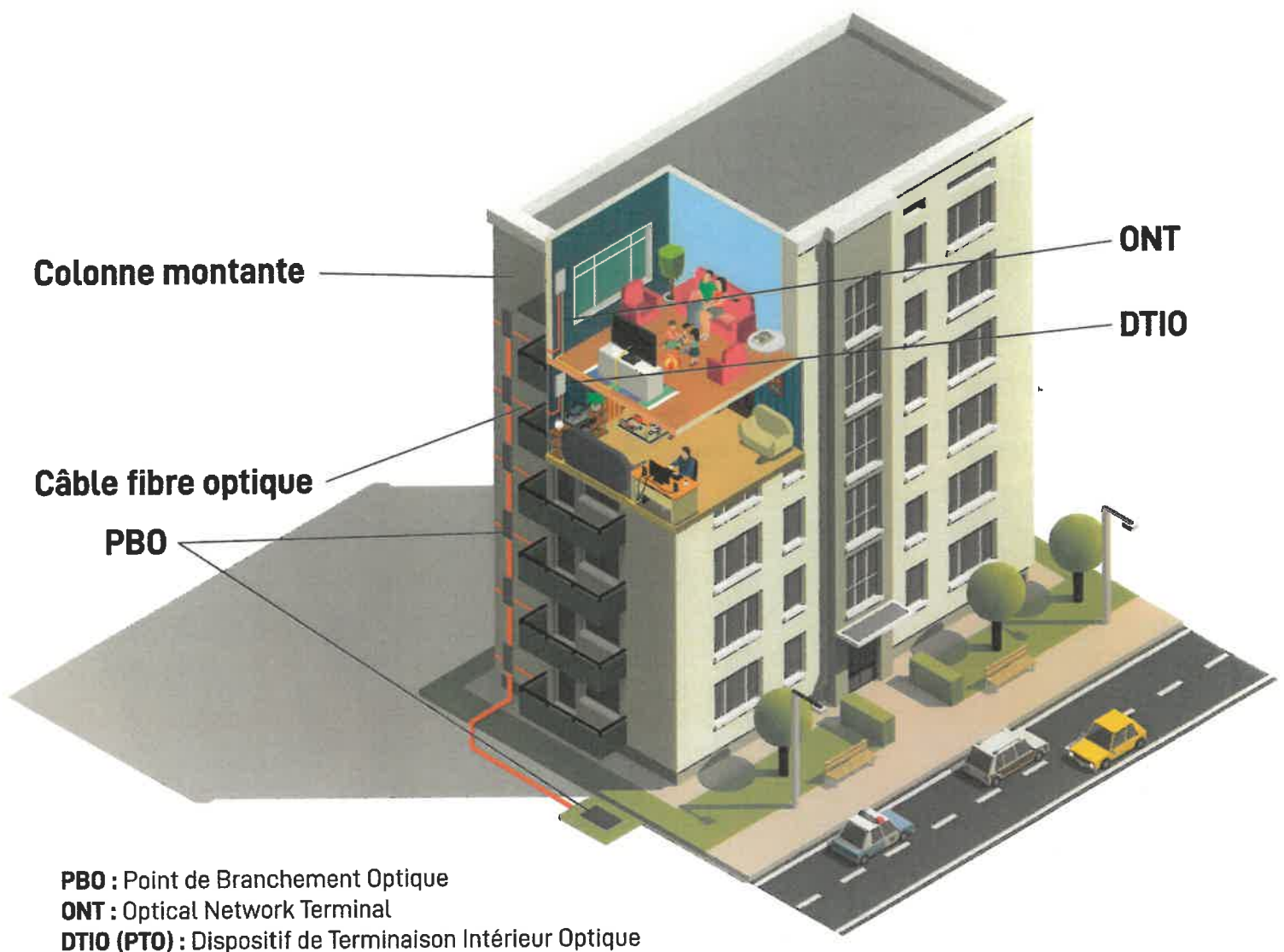


QUELQUES INFORMATIONS À RETENIR

Le raccordement d'un logement à la fibre optique nécessite la présence de l'utilisateur durant une demi-journée.

À compter de la date de souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter 6 semaines de délai maximum pour le raccordement d'un domicile, sous réserve de la disponibilité des fourreaux ou support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable doit être trouvé et il sera nécessaire de détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'au logement.

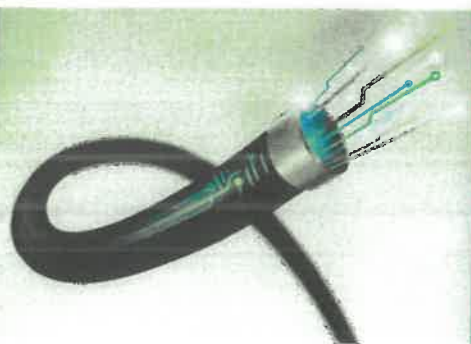
RACCORDEMENT D'IMMEUBLES COLLECTIFS



La **fibre optique** est acheminée depuis la voie publique jusqu'à l'intérieur de l'immeuble, de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Elle emprunte ensuite autant que possible les **colonnes montantes et gaines techniques**.

Des **Points de Branchement Optique (PBO)** sont ensuite installés sur les paliers, en fonction de la configuration de l'immeuble. La fibre optique vient **raccorder ces PBO au DTIO et à l'ONT placés à l'intérieur des logements**.

Lors de la souscription d'**un abonnement chez le Fournisseur d'Accès Internet de votre choix**, celui-ci est en droit de faire payer des frais d'accès au service.



COMMENT FACILITER LE DÉPLOIEMENT

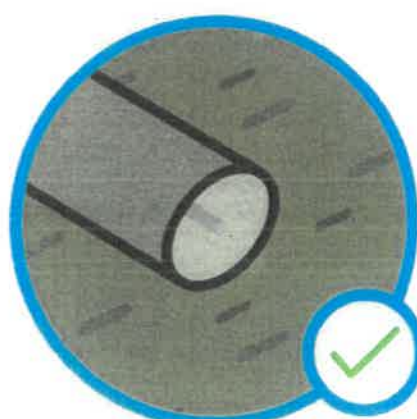


**Pour permettre le raccordement des bâtiments à la fibre, l'élagage de la végétation gênante à proximité des lignes et poteaux téléphoniques ou électriques est indispensable !
Cet élagage revient aux propriétaires des parcelles bordées par les réseaux.**

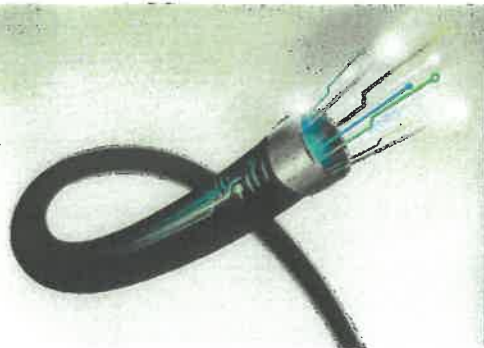


Si la végétation est en contact ou à proximité de câbles :

- **électriques** : contacter ENEDIS avant toute intervention ou consultez la plaquette relative à l'élagage sur www.enedis.fr
- **téléphoniques** : contacter le 39 00 pour les particuliers ou le 39 01 pour les professionnels.



Si le câble cuivre est installé en souterrain dans une gaine télécom, le câble optique sera déployé en parallèle dans cette même gaine. Le particulier doit s'assurer que les fourreaux ne soient pas déformés et/ou obstrués.



LES ACTEURS DU PROJET

COMMENT EST CONSTRUIT LE RÉSEAU OPTIQUE DU DÉPARTEMENT ?

Il s'agit d'un vaste chantier, avec des travaux répartis sur tout le territoire et échelonnés dans le temps, qui nécessite de multiples marchés, contrats et procédures, et mobilise de nombreux acteurs des études à la commercialisation.



Le Département de l'Yonne pilote le schéma d'aménagement numérique qui prévoit la couverture de tout le territoire en fibre optique d'ici 2024. Il coordonne les différentes actions d'aménagement numérique sur le Département et assure la maîtrise d'ouvrage et le financement pour le déploiement d'une partie du réseau.



Partenaires majeurs du projet, les Communautés de Communes et les communes sont des acteurs essentiels de la coordination de terrain et de la bonne prise en compte des besoins de déploiement. Les Communautés de Communes sont aussi co-financeurs du déploiement.



Le Plan France Très Haut Débit est un plan gouvernemental lancé en février 2013 visant à couvrir l'intégralité du territoire national en très haut débit d'ici 2022, puis en fibre optique à 100% en 2025. L'objectif est de proposer un accès Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations, permettant ainsi à chaque foyer, entreprise ou site public, quelle que soit sa situation géographique, de pouvoir bénéficier des mêmes potentialités offertes par le numérique et de mettre fin à la fracture numérique.



L'installation de la Fibre optique requiert de grands travaux d'infrastructures, qui sont portés par les opérateurs privés dans les zones urbaines, et par les conseils Départementaux ou Syndicats Mixtes en zone rurale. En 2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté a augmenté de 50 millions d'euros ses financements aux départements pour accélérer le déploiement dans tout le territoire, portant ainsi son aide totale à 135 M€ (hors FEDER). Au-delà de son soutien aux infrastructures, la Région porte un important programme d'actions pour la transition numérique de la Bourgogne-Franche-Comté.



Sur le territoire bourguignon, la Région met en œuvre le programme opérationnel Bourgogne FEDER / FSE 2014-2020. Le FEDER favorise le raccordement des foyers lcaunais en fibre optique en accompagnant financièrement le déploiement à hauteur de 2.7 millions d'euros. Il participe au développement et à l'amélioration des nouveaux usages numériques.



La Société publique locale Bourgogne-Franche-Comté Numérique et son concessionnaire BFC Fibre sont chargés de l'exploitation, de la maintenance du réseau BFC Numérique construit par les Départements (ou par le Département de l'Yonne) et de la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à Internet.



Altitude Infra est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications. L'opérateur est présent sur 17 Réseaux Très Haut Débit répartis sur l'ensemble du territoire national. Par l'intermédiaire d'une société de projet dédiée, implantée dans l'Yonne et dénommée « Yconik », Altitude Infra assurera la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de fibre optique sur le périmètre de la Délégation de Service Public.



RÔLE DES ÉLUS, INFORMER LES ADMINISTRÉS

Les élus jouent un rôle essentiel dans l'information des habitants.

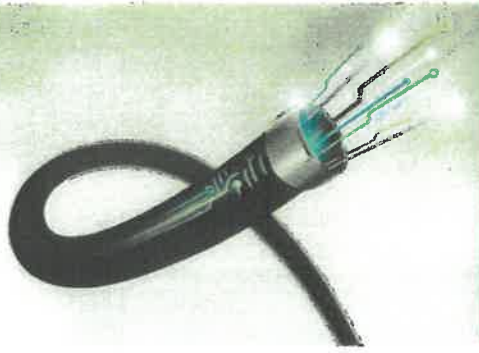
Tout au long du déploiement, les équipes du Département de l'Yonne, de BFC Fibre et d'Yconik sont présentes pour vous accompagner et vous apporter les éléments nécessaires pour informer les concitoyens.

Des supports de communication seront à disposition : flyers de présentation du projet, articles pour magazines municipaux et intercommunaux, flyers pédagogiques sur la fibre, foire aux questions...

Une fois les travaux de déploiement achevés dans les communes, des actions de communication et des réunions d'information peuvent être organisées en collaboration entre tous les acteurs soit à l'initiative des élus, soit de l'exploitant du réseau (BFC Fibre ou Yconik).

RÔLE DES COMMUNES, FACILITATRICES DU DÉPLOIEMENT :

- > **Fiabiliser** avec le concepteur-réalisateur les relevés de boîtes aux lettres réalisés au début des études pour identifier l'ensemble des adresses à raccorder.
- > **Réaliser** un plan d'adressage, si l'ensemble de la commune ne dispose pas d'adresses normées (absence de numéro, de nom de voie ou de rue), afin de faciliter la souscription des abonnements avec des adresses rapidement identifiables par les fournisseurs d'accès à internet.
- > **Identifier ou valider** les lieux d'implantation des armoires de rue, ainsi que des nouveaux poteaux lorsqu'ils sont nécessaires au déploiement aérien.
- > **Délivrer** des permissions de voirie et des arrêtés de circulation pour la réalisation des travaux.



LA FOIRE AUX QUESTIONS ?

“ *J'occupe un immeuble, quelles sont les démarches à effectuer pour que mon logement soit raccordé à la fibre optique ?* ”

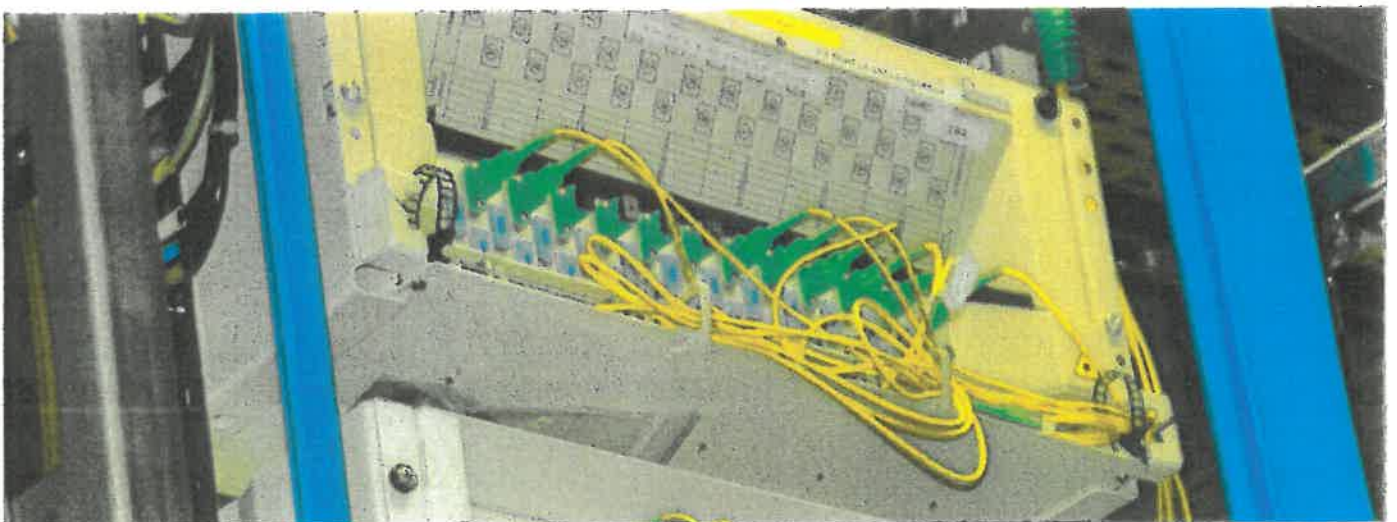
Si vous êtes copropriétaire, la demande d'installation de la fibre optique doit obligatoirement être votée par l'Assemblée Générale des propriétaires de l'immeuble.
Si vous êtes locataire, contactez votre bailleur qui sollicitera à son tour le syndic afin qu'il procède à la demande de raccordement à la fibre optique.

“ *J'habite un bâtiment isolé. Puis-je avoir la fibre optique ?* ”

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, le câble doit pouvoir emprunter les cheminements existants ou le réseau télécom historique (aérien, souterrain). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de prendre contact avec les équipes d'Yconik ou BFC Fibre afin d'étudier ensemble votre besoin et la faisabilité du raccordement.

“ *J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?* ”

Les Fournisseurs d'Accès Internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre sont tenus de proposer à ces derniers, lorsqu'ils changent de fournisseur, une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages.
Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre adresse mail et votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant vis-à-vis de votre opérateur.





RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS DES HABITANTS DE L'YONNE

“ *Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?* ”

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau, de mise en service fixés par les opérateurs et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque Fournisseur d'Accès Internet établit librement ses offres, vous pourrez ainsi choisir votre abonnement Très Haut Débit parmi un large panel et étudier le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins. Les offres fibre optique ont des tarifs comparables à ceux d'un abonnement ADSL.

“ *Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone fixe ?* ”

Oui, c'est le principe de la portabilité. Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffit d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre précédent contrat.

“ *Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?* ”

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie*.

Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre. Il s'agit d'ailleurs d'un droit qu'il ne peut refuser.

** Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec Yconik ou BFC Fibre.*

“ *Quelle est la différence entre réseau privé et réseau public ?* ”

Pour le particulier ou l'entreprise qui souhaite être raccordé, il n'y a aucune différence, puisqu'ils devront passer directement par les fournisseurs d'accès (SFR, Bouygues, Orange, Free ou bien d'autres). Ces opérateurs louent la fibre auprès d'Yconik ou BFC Fibre. Les deux réseaux sont commercialisés aux fournisseurs d'accès sur la base de conditions tarifaires équivalentes (tarifs encadrés par l'ARCEP). À noter que le prix de la location sera le même.

Si vous souhaitez plus d'informations sur le déploiement de la Fibre Optique,
vous pouvez contacter :



la Direction de l'Aménagement Numérique
du Conseil Départemental
ant@yonne.fr / 03 86 72 85 72



www.yconik-fibre.fr
contact@yconik-fibre.fr